

Ce document, mis gratuitement à disposition sur le site www.quelesdroitsfacealapolice.be est l'une des 551 questions proposées dans l'ouvrage **Quels droits face à la police ?**, manuel juridique et pratique, par Mathieu Beys, disponible pour 24 euros dans les bonnes librairies et sur le site de **Jeunesse & droits** www.jdj.be/librairie/index.php ou **Couleur livres** www.couleurlivres.be/html/commande.php. Acheter ce livre contribue à améliorer l'information gratuite sur le site !

Cet extrait est en principe à jour au **1er septembre 2014**. En vue d'améliorer ce manuel, merci d'envoyer toute jurisprudence pertinente, remarque, critique à l'adresse info@quelesdroits.be.

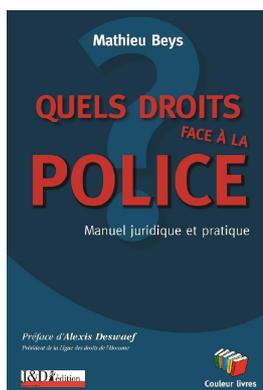
Q n° 91 - Est-ce que je risque des sanctions si je cache mon identité ?

OUI, puisque le simple fait de ne pas avoir mes papiers sur moi peut entraîner une amende¹. MAIS je ne commets aucun délit si je refuse de répondre aux questions sur mon identité et ma nationalité ou que je garde le silence (n° 304-305). En revanche, je deviens délinquant si je tente de me faire passer pour quelqu'un d'autre² ou si je possède ou utilise de faux documents.

© Mathieu Beys 2014

-
- 1 Loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes pour étranger et aux documents de séjour, art. 7 ; loi sur les étrangers, art. 79.
 - 2 Il s'agira de port public de faux nom (CP 231).
-

1 / 1



- CONDITIONS D'UTILISATION -

L'utilisation de ce document est libre aux conditions suivantes :

- 1 - Chaque utilisateur est entièrement responsable de son utilisation et de ses conséquences (ni l'auteur ni l'éditeur ne pourront être mis en cause, notamment en cas de modification de la réglementation) ;
- 2 - Toute utilisation lucrative ou commerciale (revente...) de ce document est interdite ; les professionnels peuvent facturer à leurs clients uniquement la plus-value produite par leur travail personnel ;
- 3 - Le présent paragraphe sera intégralement reproduit à chaque reproduction ou utilisation.